

**Décret approuvant l'accord de prêt
n° MR-P35, d'un montant de soixante-
quatre milliards cinq cent soixante-dix-sept
millions de yens japonais (64.577.000.000,00
JPY), conclu le 20 novembre 2025, entre le
Royaume du Maroc et l'Agence japonaise
de coopération internationale (JICA) pour
le financement du projet d'aménagement
hydro-agricole de la zone Sud-Est de la
plaine du Gharb.**

**Décret n° 2-25-1030 du 18 rejab 1447
(8 janvier 2026) approuvant l'accord de prêt
n° MR-P35, d'un montant de soixante-quatre
milliards cinq cent soixante-dix-sept millions de
yens japonais (64.577.000.000,00 JPY), conclu
le 20 novembre 2025, entre le Royaume du
Maroc et l'Agence japonaise de coopération
internationale (JICA) pour le financement du
projet d'aménagement hydro-agricole de la
zone Sud-Est de la plaine du Gharb.¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi de finances n° 60-24 pour l'année budgétaire 2025, promulguée par le dahir n° 1-24-65 du 11 jounada II 1446 (13 décembre 2024), notamment son article 42;

Vu le paragraphe premier de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1 janvier 1982);

Sur proposition du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER

Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de prêt n° MR-P35, d'un montant de soixante-quatre milliards cinq cent soixante-dix-sept millions de yens japonais (64.577.000.000,00 JPY), conclu le 20 novembre 2025, entre le Royaume du Maroc et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) pour le financement du

¹ BULLETIN OFFICIEL N° 7474 du 25 rejab 1447 (15- 01-2026) page 109.

projet d'aménagement hydro-agricole de la zone Sud-Est de la plaine du Gharb.

ART 2

Le ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 18 rejab 1447 (8 janvier 2026).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

Le ministre délégué auprès
de la ministre de l'économie
et des finances,
charge du budget,
FOUZI LEKJAA.